

# Procédure file

Informations de base	
DEC - Procédure de décharge	2001/2103(DEC)
Procédure terminée	
Décharge 2000: budget général CE, Parlement européen	
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		29/05/2001
		ELDR <a href="#">VIRRANKOSKI Kyösti</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ECON</b> Economique et monétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés			
27/04/2001	Publication du document de base non-législatif	SEC(2001)0530	Résumé
11/06/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2002	Vote en commission		Résumé
21/03/2002	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0098/2002</a>	
09/04/2002	Débat en plénière		
10/04/2002	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0167/2002</a>	Résumé
10/04/2002	Fin de la procédure au Parlement		
17/06/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2103(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 100
Etape de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation

Document de base non législatif		SEC(2001)0530	27/04/2001	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N5-0617/2001 <a href="#">JO C 359 15.12.2001, p. 0011-0416</a>	10/10/2001	CofA	Résumé
Document de base non législatif complémentaire		<a href="#">01649/2002</a>	05/03/2002	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0098/2002</a>	21/03/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0167/2002</a> <a href="#">JO C 127 29.05.2003, p. 0163-0561 E</a>	10/04/2002	EP	Résumé

## Acte final

[Budget 2002/449](#)  
[JO L 158 17.06.2002, p. 0043](#) Résumé

## Décharge 2000: budget général CE, Parlement européen

La commission a adopté le rapport de M. Kyösti Tapio VIRRANKOSKI (ELDR, FIN) qui recommande que la décharge soit octroyée au Secrétaire général du Parlement pour l'exécution du budget 2000. La commission demande que la présentation des comptes du PE rende leur lecture plus facile. Elle se réjouit de la tendance à la baisse du nombre total des missions effectuées par les fonctionnaires et du coût y afférent (passant de 3,4 millions d'euros en 1998 à 2,8 millions d'euros en 2000). Elle souhaite que d'avantage de femmes soient nommées aux plus hauts postes au PE et insiste par conséquent pour que soit fixé le nombre annuel de ces nominations comme c'est déjà le cas à la Commission. Elle souligne l'engagement pris par le PE de mettre en place un service interne indépendant d'audit. Enfin, elle réclame un règlement clair établissant les responsabilités propres aux groupes politiques et espère que les audits des comptes des groupes politiques s'amélioreront nettement à l'avenir. ?

## Décharge 2000: budget général CE, Parlement européen

En adoptant par 337 voix pour, 97 contre et 78 abstentions le rapport de M. Kyösti VIRRANKOSKI (ELDR, FIN), le Parlement européen se rallie à la position exprimée par sa commission du contrôle budgétaire et octroie la décharge au Secrétaire général du Parlement pour l'exécution du budget 2000. Dans sa résolution, le Parlement attire l'attention sur un certain nombre de faiblesses en matière d'exécution budgétaire et invite son administration à tirer les conclusions qui s'imposent. Ainsi, la Plénière reconnaît avec sa commission au fond (se reporter au résumé précédent) que les comptes du Parlement manquent de clarté. Il estime qu'à l'avenir le Parlement devrait fournir une analyse des grandes tendances budgétaires de l'Institution ainsi que des postes budgétairement cruciaux. Dans ce même souci de lisibilité budgétaire, le Parlement demande à la COCOBU d'élaborer un document de travail d'ici au 1 juillet 2002 sur la faisabilité d'une révision de la présentation des comptes du Parlement. En ce qui concerne l'exécution budgétaire, le Parlement se réjouit de la politique de l'Institution visant à récupérer des crédits non utilisés pour procéder à des injections de capitaux prenant la forme de remboursements anticipés des redevances dues pour les immeubles de l'Institution. De sérieuses économies ont ainsi pu être réalisées. En matière de gestion, la Plénière indique que l'Institution s'est engagée à mettre en place un service d'audit interne indépendant et insiste sur le fait que ce service devrait avoir la possibilité de communiquer directement avec le Président du Parlement lorsqu'il s'agit de questions particulièrement importantes. En ce qui concerne la politique du personnel, le Parlement se rallie à la position de la COCOBU et recommande vivement le recrutement de femmes à des postes administratifs importants. De même, il importe de mieux utiliser les ressources humaines par une formation adéquate et un redéploiement efficace. En ce qui concerne la gestion des lieux de travail du Parlement et constatant une nouvelle fois le coût élevé du maintien des différents lieux de travail, celui-ci demande à son Secrétaire général de fournir à la Convention sur l'avenir de l'Union une analyse circonstanciée sur le maintien de ces trois lieux de travail. En revanche, le Parlement note les économies dérisoires effectuées à la suite de la réduction de 5 à 4 jours de session plénière à Strasbourg. Il demande également la fin du litige portant sur le coût définitif du nouveau bâtiment LOW à Strasbourg. Parallèlement, le Parlement met en garde contre les dépenses élevées des groupes politiques et rappelle que ces dépenses, comme les autres, relèvent du domaine public. En conséquence, la commission du contrôle budgétaire pourrait établir un rapport en la matière. Des points de divergences apparaissent en outre sur le taux d'exécution des crédits d'un groupe politique à l'autre, pouvant jeter le discrédit sur l'Institution toute entière. En conséquence, la Plénière demande au Bureau du Parlement de garantir que les responsabilités spécifiques des groupes politiques fassent l'objet d'une réglementation claire et espère une amélioration notable, à l'avenir, en matière d'audit des comptes des groupes politiques. La Plénière souhaite également que le statut et les arrangements contractuels concernant les assistants parlementaires soient clarifiés par la mise au point d'un statut pour cette catégorie de personnel. Ce statut devrait prévoir une exemption pour les cas de travailleurs accomplissant une tâche spécifique limitée dans le temps. Les députés devraient rester libres de fixer le niveau de rémunération de leurs assistants mais il incomberait au Parlement d'assumer la responsabilité générale des dispositions administratives et contractuelles relatives à la rémunération et à la sécurité sociale. Enfin, le Parlement attire l'attention sur le faible taux de

ressources budgétaires affectées à l'information et à la communication (2,5% du budget du PE) et demande une amélioration de l'utilisation des crédits en la matière. Il souhaite notamment que le site WEB du Parlement (EUROPARL) soit géré par la DG III du PE dans un esprit de rationalisation des dépenses.?

## Décharge 2000: budget général CE, Parlement européen

---

OBJECTIF : octroi de la décharge sur l'exécution du budget du Parlement européen pour 2000. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2002/449/CE, CECA, EURATOM du Parlement européen sur l'octroi de la décharge à la Commission sur l'exécution du budget général des Communautés pour l'exercice 2000. CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen accorde la décharge à son Secrétaire général sur l'exécution de son budget pour l'exercice 2000. La décision est accompagnée d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge et dont le contenu figure dans l'avis du Parlement (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 10 avril 2002).?